



Compte rendu du Bureau du 8 juillet 2013

1. Etude sur la transmission-reprise des exploitations agricoles sans succession sur le territoire de la communauté de communes de Lacq.
2. Celanese : avis du cabinet Boivin sur la dépollution du site et réponse à la demande de la communauté de communes de Lacq.
3. Rétrocession de parcelles à la société Toray : fixation du prix de vente.
4. Vente d'une propriété sur la commune d'Artix.
5. Demande de soutien de l'association Job Express.
6. Demande de subvention de l'association pour la promotion de la pêche Roussane.
7. Programme d'intérêt général (PIG) « Home 64 » : attribution de trois aides financières.
8. Octroi d'aides financières à des étudiants résidant sur le territoire de la communauté de communes de Lacq.
9. Octroi de trois indemnités de stage.
10. Aides aux manifestations sportives et culturelles : examen de la demande de la commune de Mourenx.
11. Autorisation donnée au Président de signer deux marchés
12. Information au Bureau concernant l'attribution de 7 marchés (procédures adaptées)
13. Questions diverses

1. ETUDE SUR LA TRANSMISSION-REPRISE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES SANS SUCCESSION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ

La chambre d'agriculture et la Safer se sont associées afin de mettre en place une action commune ayant pour objectif de permettre un état des lieux des outils de production d'un territoire dans le but de pouvoir évaluer le devenir probable de l'activité agricole.

Elles proposent de mener une étude auprès des agriculteurs de plus de 55 ans implantés sur le territoire de la communauté de communes de Lacq. Il leur serait proposé une rencontre individualisée à leur domicile afin de leur apporter des informations, des conseils en matière de démarches, d'aides à la transmission, de retraite, etc., de recueillir des données liées à leur système d'exploitation et de connaître leur opinion sur le devenir de leur exploitation.

Le Bureau émet un avis favorable pour participer à cette initiative, suivant en cela l'avis de la commission développement économique qui s'est réunie le 18 juin.

2. CELANESE : AVIS DU CABINET BOIVIN SUR LA DEPOLLUTION DU SITE ET REPONSE A LA DEMANDE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ

Le cabinet Boivin a été interrogé d'une part sur les modalités de gestion des fosses à noir prescrites par le Préfet des Pyrénées-Atlantiques à la société Celanese et d'autre part sur les possibilités et les chances de succès d'une procédure pénale au titre de la commission d'infractions sur ce site.

Au regard des préconisations du cabinet Boivin, le Bureau décide de renoncer à toute action pénale à l'encontre de la société Celanese.

3. RETROCESSION DE PARCELLES A LA SOCIETE TORAY : FIXATION DU PRIX DE VENTE

Pour la réalisation de ses projets d'extension, la société Toray Carbon Fibers Europe avait besoin de maîtriser le foncier limitrophe à son emplacement actuel. C'est pourquoi, depuis 2007, la communauté de communes de Lacq s'est engagée dans un processus d'acquisitions de terrains en vue de leur rétrocession à l'entreprise.

La société Toray Carbon Fibers Europe souhaite poursuivre ses acquisitions. Elle sollicite la communauté de communes de Lacq pour la rétrocession de parcelles situées sur la commune d'Abidos représentant une superficie de 3ha 96a 50ca.

Le prix de revient calculé pour l'ensemble des parcelles, objet de la demande, s'élève à 181 988,80 € HT. Par courrier en date du 23 mai 2013, les services de France Domaines ont émis un avis favorable pour cette transaction à ce prix-là.

Le Bureau émet un avis favorable.

4. VENTE D'UNE PROPRIETE SUR LA COMMUNE D'ARTIX

Par courrier en date du 8 avril 2013, Monsieur le Maire d'Artix a transmis à la communauté de communes de Lacq le courrier d'une administrée faisant part de son intention de vendre sa propriété située à Artix suite au décès de son époux.

Cette propriété est composée de 3 terrains d'une superficie totale de 27a 24ca et d'une maison d'habitation. Située en continuité immédiate de la zone d'activité Eurolacq 2 en cours de réalisation et en bordure de la RD 817, elle pourrait être intégrée à la zone Eurolacq 2 soit en agrandissant un lot, soit en en créant un supplémentaire. Ce lot serait bien placé puisque le long de la départementale (vitrine). De plus, l'acquisition de cette propriété par la communauté de communes de Lacq permettrait également de se prémunir de tout risque lié aux problèmes de voisinage que pourrait engendrer la zone d'activité.

Le coût de l'acquisition et de l'aménagement de cette emprise serait intégré au coût global de l'opération Eurolacq 2.

Le Bureau émet un avis favorable à l'acquisition de la propriété de Madame MOREIRA CABRAL au prix estimé par France Domaine de 140 000 €.

5. DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASSOCIATION JOB EXPRESS

Par courrier du 7 juin 2013, l'association JOB EXPRESS informe la communauté de communes de Lacq que le 23 septembre prochain, elle doit présenter au TGI un plan de relance après une période d'observation d'un an suite au redressement judiciaire prononcé le 26 septembre 2012.

Sa mission principale étant l'accompagnement social et professionnel auprès de personnes du territoire de la communauté de communes de Lacq, l'association sollicite donc une aide et un accompagnement.

Vu l'objet de l'association et ses activités sur le territoire de la future intercommunalité Lacq-Orthez, le Bureau décide de contractualiser dès le 1^{er} janvier 2014 avec JOB EXPRESS en fonction des objectifs communs et d'examiner dès aujourd'hui les modes de soutien qui pourront être mobilisés. Un courrier en ce sens sera envoyé à l'association.

6. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA PECHE ROUSSANE

Monsieur le Maire de Monein vient de faire parvenir la demande de l'Association pour la promotion de la pêche Roussane. Cette dernière sollicite de la collectivité une aide financière de 3 342,82 € TTC afin de lui permettre de louer un container supplémentaire. Cette même demande formulée l'an passé avait reçu un avis favorable du Bureau.

Le Bureau accepte que la communauté de communes de Lacq prenne à sa charge 50 % du montant sollicité. L'association sera informée que c'est la dernière année que la collectivité participe pour ce type de demande et sera invitée à se rapprocher d'autres producteurs du territoire afin de proposer un projet pour installer un équipement pérenne qui pourrait être utilisé par tous.

7. PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) « HOME 64 » : ATTRIBUTION DE TROIS AIDES FINANCIERES

Le Bureau examine deux dossiers de demande de propriétaires occupants souhaitant réaliser des travaux dans leur résidence principale et un dossier de demande d'un propriétaire bailleur souhaitant engager la réfection complète d'un logement locatif à loyer conventionné.

Au vu des informations fournies par les demandeurs et des règles retenues en la matière, le Bureau émet un avis favorable à l'attribution d'aides à ces 3 propriétaires pour un montant total de 6 036 €.

8. OCTROI D'AIDES FINANCIERES A DES ETUDIANTS RESIDANT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ

Après examen des demandes et au vu des informations fournies et des règles retenues en la matière, le Bureau décide d'octroyer des aides financières, d'une part à 5 étudiants pour leur permettre de poursuivre leurs études supérieures pour un montant total de 2 700 € et d'autre part, à 15 étudiants pour participation à leurs frais de stage pour un montant total de 4 487,50 €.

9. OCTROI DE TROIS INDEMNITES DE STAGE

Au vu des règles retenues en la matière, le Bureau émet un avis favorable à l'attribution d'une indemnité de :

- 3 450 € à une étudiante en Master 2 « Management des collectivités locales » pour un stage intitulé « Mise à jour du document unique de la collectivité » effectué au sein du service des ressources humaines de la communauté de communes de Lacq pendant six mois,
- 741 € après déduction faite des montants mensuels versés, à un étudiant en Master 1 « Aménagement loisir, tourisme et développement territorial », pour un stage intitulé « Contribution à la création d'un observatoire viticole » effectué au sein du pôle développement économique pendant trois mois,
- 1 967,50 € après déduction faite des montants mensuels versés, à un étudiant en Master 2 « Management des collectivités locales » pour un stage intitulé « Elaboration et mise en place d'un observatoire économique » effectué au sein du pôle développement économique pendant cinq mois.

10. AIDES AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES : EXAMEN DE LA DEMANDE DE LA COMMUNE DE MOURENX

Le Bureau émet un avis favorable aux demandes transmises par les communes concernées pour le compte des associations suivantes :

- *l'association sportive de Mourenx-bourg pour la fête de ses 40 ans qui a lieu le 14 septembre 2013,*
- *le comité des fêtes d'Hagétaubin pour le festival Musik'Atrank qui a eu lieu le 9 mars 2013.*

11. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES MARCHES CI-APRES

Au vu de l'analyse des offres reçues, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer les marchés comme suit :

- Appel d'offres ouvert : traitement, stockage et transport des résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères issus de l'usine d'incinération des ordures ménagères de la communauté de communes de Lacq.
 - Lot 1 : Traitement et stockage des résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères (REFIOM) : entreprise SECHE ECO INDUSTRIES (53811 Changé) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de 168 € HT la tonne ;
 - Lot 2 : Transport des REFIOM depuis l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) jusqu'au site de traitement : entreprise AUTAA (64170 Artix) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de 37 € HT la tonne.
- Appel d'offres ouvert : construction d'un centre culturel à Mourenx - Relance suite à AOO partiellement sans suite et infructueux (lots 2A, 2B, 3, 6, 8A et 8B).
 - Lot 2A (fondations spéciales) : entreprise SOLETANCHE BACHY PIEUX dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de 421 600 € HT ;
 - Lot 2B (gros œuvre) : société FAURE SILVA (33700 Mérignac) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de 3 302 750,28 € HT ;
 - Lot 3 (étanchéité) : société PYRENEENNE D'ETANCHEITE (64000 Pau) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de 193 024,50 HT ;
 - Lot 5 (bardage) : la commission d'appel d'offres a déclaré ce lot infructueux en l'absence d'offres recevables et a décidé de le relancer en procédure adaptée
 - Lot 6 (charpente métallique, serrurerie, métallerie) : société CMA CONSTRUCTIONS (64360 Abos) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de 229 188 € HT ;
 - Lot 8A (plâtrerie, cloisonnements) : société LOUSTAU (64150 Lagor) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de 220 478,59 € HT ;
 - Lot 8B (faux-plafonds) : société OLIVEIRA ROGEL (65150 Saint-Laurent-de-Neste) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de 413 481,29 € HT.

Le Bureau autorise son Président à signer les marchés avec les attributaires désignés par les membres de la commission d'appel d'offres et à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

12. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHES CI-APRES (PROCEDURES ADAPTEES)

Le marché à bons de commande d'une durée de 2 ans pour les études de sols est attribué comme suit : lot 1 : société HYDROGEOTECHNIQUE SUD-OUEST (64230 Lescar) pour un montant estimatif de 98 470 € HT ; lot 2 : société GRACCHUS LABORATOIRE ROUTIER (31120 Portet-sur-Garonne) pour un montant estimatif de 44 000 € HT.

Le marché à bons de commande d'une durée de 2 ans pour des fournitures diverses pour l'entretien du parc de véhicules de la communauté de communes de Lacq (relance des lots 1 et 4 après déclaration sans suite) est attribué comme suit : lot 1 : société JURA FILTRATION (25300 Pontarlier) pour un montant estimatif de 12 217,76 € HT ; lot 2 : société WURTH FRANCE (67150 Erstein) pour un montant estimatif de 9 821,42 € HT.

Le marché à bons de commande d'une durée d'un an reconductible deux fois pour la réalisation de bilans-conseils dans le cadre de l'opération collective de modernisation (OCM) - Tranche n° 2, est attribué à l'entreprise RBMG CONSULTING (31100 Toulouse) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant entre 3 000 et 20 000 € HT par an.

Le marché à bons de commande d'une durée d'un an pour le transport régulier et occasionnel de publics scolaires pour activités sportives, pédagogiques et culturelles, est attribué à l'entreprise BEARN PYRENEES VOYAGE (64140 Lons) comme suit : lot 1 pour un montant entre 50 000 et 100 000 € HT ; lot 2 pour un montant entre 2 000 et 10 000 € HT.

Le marché PA 2013.04 (fourniture et livraison de machines d'usage général pour les services de la communauté de communes de Lacq, 64150) est attribué comme suit : lot 1 : société AEPL (64121 Serres Castet) pour un montant de 12 990 € HT ; lot 2 : société BERNARD PAGES (64147 Lons) pour un montant de 5 424,69 € HT.

Le marché à bons de commande d'une durée de trois ans pour la maintenance, mises à jour des outils SIG WEB et prestations complémentaires, est attribué à l'entreprise GEOMATIKA (64210 Bidart) pour un montant entre 8 500 et 35 000 € HT sur 3 ans.

Les marchés à bons de commande d'une durée d'un an à compter de leur date de notification pour une prestation d'impression pour la communauté de communes de Lacq, sont attribués comme suit : lot 1, lot 2 et lot 3 : IMPRIMERIE GERMAIN (64150 Mourenx) dont les offres sont économiquement les plus avantageuses pour un montant entre 15 000 et 50 000 € HT chaque lot ; lot 4 : société LH PUBLICITE (64150 Mourenx) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant entre 1 000 et 4 000 € HT ; lot 5 : société JCB COMMUNICATION (65600 Séméac) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant entre 10 000 et 30 000 € HT ; lot 6 : société JCB COMMUNICATION (65600 Séméac) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant entre 14 000 et 35 000 € HT.

Le Bureau prend acte de ces informations.

13. QUESTIONS DIVERSES

- **Demande des agriculteurs** : la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) demande, au titre des récentes intempéries, à être aidée pour faire venir du foin dans notre département. Elle demande par ailleurs une aide au titre des calamités agricoles en général et sur le problème des semis en particulier. MM. Cassiau-Haurie, Camdessus et Layus sont chargés de faire des propositions pour le prochain bureau.

- **L'aide aux tiers du conseil général** : suite au courrier envoyé par la communauté aux 47 communes, une liste des projets présentés au titre de l'aide aux tiers a été établie. Il est proposé de présenter, lors du prochain bureau, ces projets classés par grande thématique, afin que des critères objectifs de choix des projets à subventionner soient déterminés et transmis au conseil général.